

ASSEMBLÉE NATIONALE19 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 33

présenté par
M. Hamel, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 19 BIS

Au début de l'alinéa 1 de cet article, supprimer la référence : « I. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.